

FS CSA-DI Hauts-de-France **du 10 octobre 2023** **Compte-rendu**

Ce mardi 10 octobre se sont tenues au siège de la direction interrégionale la formation spécialisée des services interrégionaux (IDS, RI, CISD, PLI, FRHL,...) ainsi que la formation spécialisée du CSA des Hauts-de-France (Comité social d'administration).

Ces deux instances locales de dialogue social ont été présidées par le nouveau directeur interrégional M. Philippe RICHARD en fonction depuis le 2 octobre dernier. Pour rappel, elles ont pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité au travail et la protection de la santé physique et mentale des agents.

Les points à l'ordre du jour étaient :

1/ Approbation du PV du 15 mai 2023.

Dans le cadre de la FS de CSA périmètre des services de la DI :

2/ Présentation du PAP (Plan annuel de prévention) des services interrégionaux

3/ Point budgétaire

4/ Point sur les accidents de travail, les fiches de signalement et le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)

Dans le cadre de la FS de CSA périmètre du CSA-SD des Hauts-de-France :

5/ Présentation du guide « Agir face à un évènement grave »

6/ Présentation de la lettre de mission de la Conseillère de Prévention.

7/ Échanges sur le catalogue des formations pour l'année 2024.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives étaient présentes (CFDT/CGT/UNSA/FO).



1/ Approbation du PV du 15 mai 2023

L'ensemble des OS a approuvé ce PV.

2/ Présentation du PAP des services interrégionaux

Suite au GT DUERP/PAP d'avril 2023, le plan annuel de prévention nous a été présenté. Comme tous les 2 ans, cette campagne s'est déroulée selon des modalités allégées, les agents et les cadres de proximité n'étant pas directement sollicités.

L'administration a souhaité fusionner certains risques passant de 65 lignes de risques identifiés à 39.

Aucun risque n'a été classé A « intolérable ». 5,13 % ont été classés en B, 41,02 % en C et 53,85 % en D.

1/3 des lignes recensées concernent les risques psycho-sociaux (RPS).

Nous avons souhaité faire un focus sur deux services interrégionaux : la Recette Interrégionale et IDS.

Nos collègues de la RI subissent de plein fouet le transfert des missions fiscales (TMF) à la DGFIP.

6 emplois doivent être supprimés. L'inquiétude des collègues sur leur devenir est donc vive.

L'administration a proposé un accompagnement individualisé avec entretien personnalisé et des emplois à pourvoir via la Bourse départementale (postes en douane et dans d'autres administrations).

En filigrane, nous comprenons que l'administration compte sur les départs en retraite, les promotions et les mutations pour atteindre cet effectif cible. Mais à la question de savoir quelles seront les règles au final de départage des agents, vos représentants n'ont obtenu une nouvelle fois aucune réponse !

Concernant IDS, les représentants syndicaux ont interpellé le président sur les difficultés que rencontrent les agents de ce service.

Tout d'abord, un certain abandon de la part de DG-COM. Les agents sont en attente d'une nouvelle instruction-cadre sur les relations avec les usagers, la dernière datant de 2012 ! Il est loin le temps où la direction générale dispensait des formations réglementaires aux collègues d'IDS !

Par ailleurs, les collègues sont confrontés à des problèmes de « redispatching » des appels téléphoniques par les PAE et les RI ce qui vient alourdir considérablement leur charge de travail.

Des problèmes récurrents d'isolation thermique sont également à déplorer (fenêtres cassées, stores pas assez isolants, ...).

La CFDT a donc demandé et obtenu une visite de la formation spécialisée sur ce site afin d'apporter des solutions à ces problèmes.

3/ Point budgétaire

Les dépenses suivantes ont été engagées :

Dépenses	Coût
2 trousseaux SST suite aux formations SST des 14 et 15 septembre 2023	23,13 €
Stores intérieurs des TSI à Dunkerque-Malo	310,80 €
Analyse eau chaude Douches Légionellose (DI, IDS, Santes)	349,20 €
Formation électricité PLI	902,80 €
Préconisations médicales : achats de matériels	672,41 €

Il convient de signaler que la formation spécialisée des services interrégionaux, conformément à la décision prise lors de la formation spécialisée de service de Lille-Dunkerque, a suspendu l'achat d'un trolley et de quatre sacs à dos pour les télétravailleurs.

En effet, nous considérons que ce matériel doit faire l'objet d'une dotation par l'administration centrale dans le cadre « d'un kit du télétravailleur ». L'administration a donc saisi le bureau RH4 à ce sujet.

4/ Point sur les accidents de travail, les fiches de signalement et le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)

Deux déclarations d'accidents de travail ont été abordées. Il s'agit d'accidents liés à des chutes sur sol glissant. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux deux collègues.

Aucune fiche de signalement ne nous a été présentée lors de cette séance.

Le circuit de transmission de ces fiches ayant subi récemment une évolution, **nous vous conseillons vivement de mettre en copie vos représentants syndicaux CFDT lors de leur rédaction.**

Les récentes inscriptions au registre SST concernent essentiellement le service d'IDS au sujet de fenêtres dont le système de fermeture est HS ainsi que des stores cassés. L'administration affirme avoir procédé aux réparations nécessaires. Or, d'après nos informations, il semblerait qu'elles n'aient pas résolu entièrement les problèmes.

La visite de la formation spécialisée prévue sur ce site prochainement permettra de tirer les choses au clair.

5/ Présentation du guide « Agir face à un évènement grave »

Ce guide a été présenté par la psychologue du travail de la DI. Il contient des fiches outils, des fiches modalités et des fiches ressources qui recensent les bonnes pratiques à observer.

Elle a tenu nous préciser la définition d'un évènement grave. Il s'agit « d'un évènement imprévisible ayant un impact physique ou psychique ». Il peut concerner soit un individu soit un collectif de travail.

Par ailleurs, les victimes de cet évènement grave peuvent être directes ou indirectes (ex: témoins). Cette distinction est importante car le suivi et le dispositif d'accompagnement psychologique apporté sera différent.

Ce guide sera mis à disposition de l'ensemble des agents de la DI.

Par ailleurs, cette thématique sera intégrée par le personnel d'encadrement lors des réunions de service.

6/ Présentation de la lettre de mission de la Conseillère de Prévention.

A titre d'information, le Président nous a présenté la lettre de mission confiée à la Conseillère de Prévention par son prédécesseur M. Jean-Michel THILLIER.

6 missions principales sont exposées :

- Alerter et conseiller le DI sur l'ensemble des situations à risques dont elle a connaissance ;
- Coordonner et animer l'action des assistants de prévention (AP)
- Impulser la mise en œuvre d'actions en matière de santé et sécurité au travail
- Préparer les travaux de CSA-DI sur les sujets en lien avec la santé et la sécurité au travail.

- Relayer les demandes et collecter les informations

- Réaliser des études ou enquêtes

Afin d'exercer ces missions, un temps de travail à hauteur de 80 % est alloué.

La CFDT estime qu'au vu de l'organisation actuelle de notre circonscription interrégionale (nombre d'agents, nombre de sites) et de l'importance des enjeux en matière de santé et sécurité un temps plein doit être consacré à la fonction de conseiller de prévention.

7/ Échanges sur le catalogue des formations pour l'année 2024.

Ces échanges ont permis de dégager des formations prioritaires pour les agents de la DI :

- la formation PSC1 « Prévention et secours civiques de niveau 1 » qui permet de manière pratique d'appréhender les gestes qui sauvent lors de la survenue d'accidents.

- la formation « Gestes qui sauvent » est aussi à l'étude, puisqu'elle ne requiert que deux heures de présence et peut donc toucher un public plus large.

- les formations de conduite rapide pour les agents de la surveillance.

- la formation consacrée à la gestion des incivilités tant pour les agents de l'agent de la surveillance que pour les agents d'administration générale et des opérations commerciales (ex : relations téléphoniques de plus en plus tendues avec les particuliers par nos collègues de la recette interrégionale ou d'IDS).

Nous ne pouvons qu'amèrement regretter d'avoir à arbitrer parmi l'ensemble des formations proposées dans ce catalogue 2024 au vu du budget contraint alloué par l'administration.

Vos représentants CFDT à la FS-CSA des Hauts-de-France.

